Les Clayes sous Bois

RÉFORME

DES RYTHMES SCOLAIRES

2014
2015

ÉDITO

La Ville des Clayes-sous-Bois avait, depuis plusieurs années, la volonté de développer une dynamique au travers d'un projet éducatif afin de renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement des jeunes Clétiens. Un travail avait donc été engagé avec les partenaires concernés.

La réforme des rythmes scolaires imposée aux collectivités avait conduit à réorienter la réflexion menée. Une première hypothèse d'aménagement du temps des enfants avait ainsi été envisagée sans toutefois amener de réelle solution à la difficulté de recrutement des nombreux personnels nécessaires.

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale a permis d'envisager un assouplissement du dispositif initial. C'est ainsi qu'à l'unanimité, les Directeurs des Ecoles, les Fédérations de parents d'élèves et la Municipalité ont décidé de retenir définitivement une organisation permettant à la fois de mieux répondre aux contraintes de recrutement et de faciliter tant la vie des familles que la qualité des projets qui pourront être développés dans le cadre des TAP. Une fois encore l'intérêt des enfants a été l'objectif essentiel.

La Municipalité, fidèle à sa politique en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des familles, a décidé la gratuité des TAP. Il aurait, en effet, été totalement anormal qu'une réforme imposée pénalise encore plus les ménages clétiens.

Dès la rentrée de septembre 2014, les élèves des écoles maternelles et élémentaires des Clayes-sous-Bois seront scolarisés quatre jours et demi, dont le mercredi matin. Les temps d'activités périscolaires seront concentrés sur un après-midi soit le lundi, mardi et jeudi, en fonction des quartiers.

Une évaluation sera réalisée dès le mois de décembre afin de mesurer les conséquences de ce nouvel aménagement du temps des enfants et la Ville se réserve la possibilité d'amender ce dispositif.

Soyez assurés que seul l'intérêt des enfants prévaudra toujours...

Véronique Coté-Millard
Maire des Clayes-sous-Bois
Vice-Présidente de Paris Métropole

Anne-Claire Frémont
Adjointe au Maire
déléguée à l'Education

La réforme des rythmes scolaires

La réforme, à ce jour applicable pour la rentrée des classes 2014, instaure une nouvelle organisation du temps scolaire de vos enfants. Elle se traduit par 4 jours et demi d'école avec le mercredi matin et un allégement de la journée scolaire, permettant aux enfants Clétiens de maternelles et élémentaires de disposer de temps consacrés à la découverte d'activités, appelés TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

La mise en œuvre en chiffres

- Un coût estimé entre 400 000 et 500 000 euros

- 70 intervenants
- Une prise en charge de 14 256 heures d'encadrement
- 2 ouvertures d'accueil de loisirs le mercredi
- Plus de 15 réunions de concertation organisées à ce jour avec les partenaires éducatifs de la Ville.

L'organisation de la journée du mercredi

Au vu de la nouvelle organisation du temps scolaire avec l'école le mercredi matin, la Ville a fait le choix de proposer aux Clétiens un temps de restauration après la classe.

Des regroupements vous seront proposés sur le même principe que ceux des ALSH afin de répondre au mieux à l'équilibre et l'organisation de chacun et permettre à l'enfant une continuité entre le temps d'école et le temps de loisirs le mercredi après- midi.

La Ville, pour la rentrée de septembre 2014, ouvrira 2 nouveaux accueils de loisirs : 1 sur l'école Victor Hugo et 1 sur l'accueil de loisirs André Briquet.

Vous aurez donc la possibilité soit de venir chercher votre enfant après la classe, soit de le faire déjeuner et venir le rechercher sur site entre 13h00 et 13h30, soit de l'inscrire à la demi-journée avec repas dans un accueil de loisirs jusqu'à 19h00.

Comment vont s'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans les écoles des Clayes-sous-Bois ?

Dans les écoles du quartier Nord, les TAP auront lieu le lundi après-midi, dans le quartier Centre, le mardi après-midi et dans le quartier Ouest, le jeudi après-midi.

Les TAP sont organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités sont gratuites, non obligatoires mais soumises à inscription.

Complémentaires du temps scolaire, votre enfant bénéficiera d'activités de qualité et diversifiées (art et culture, ateliers physiques et sportifs, citoyenneté,...) permettant de concourir à l'épanouissement de vos enfants.

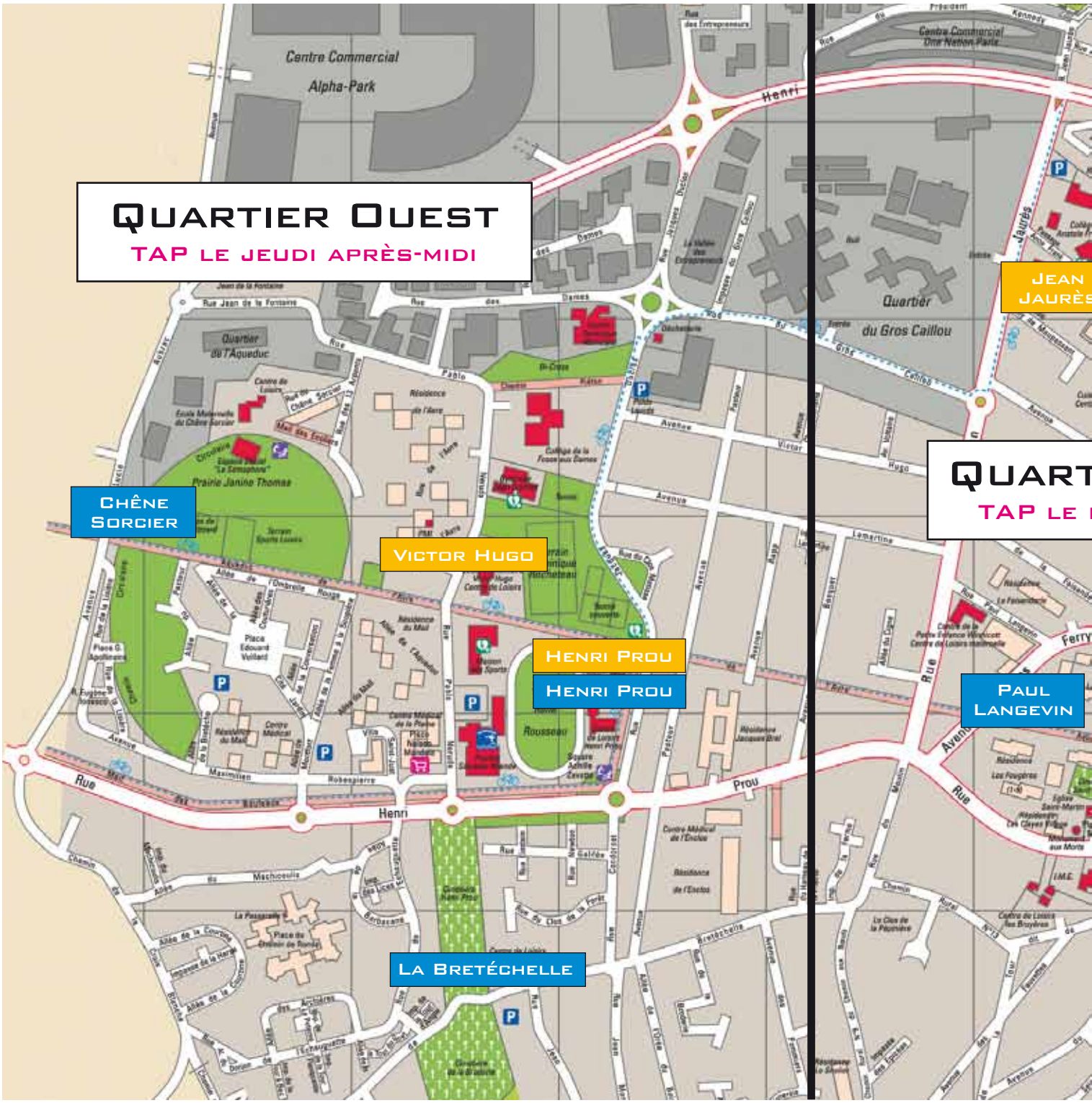

ECOLES MATERNELLES

ECOLES ÉLÉMENTAIRES

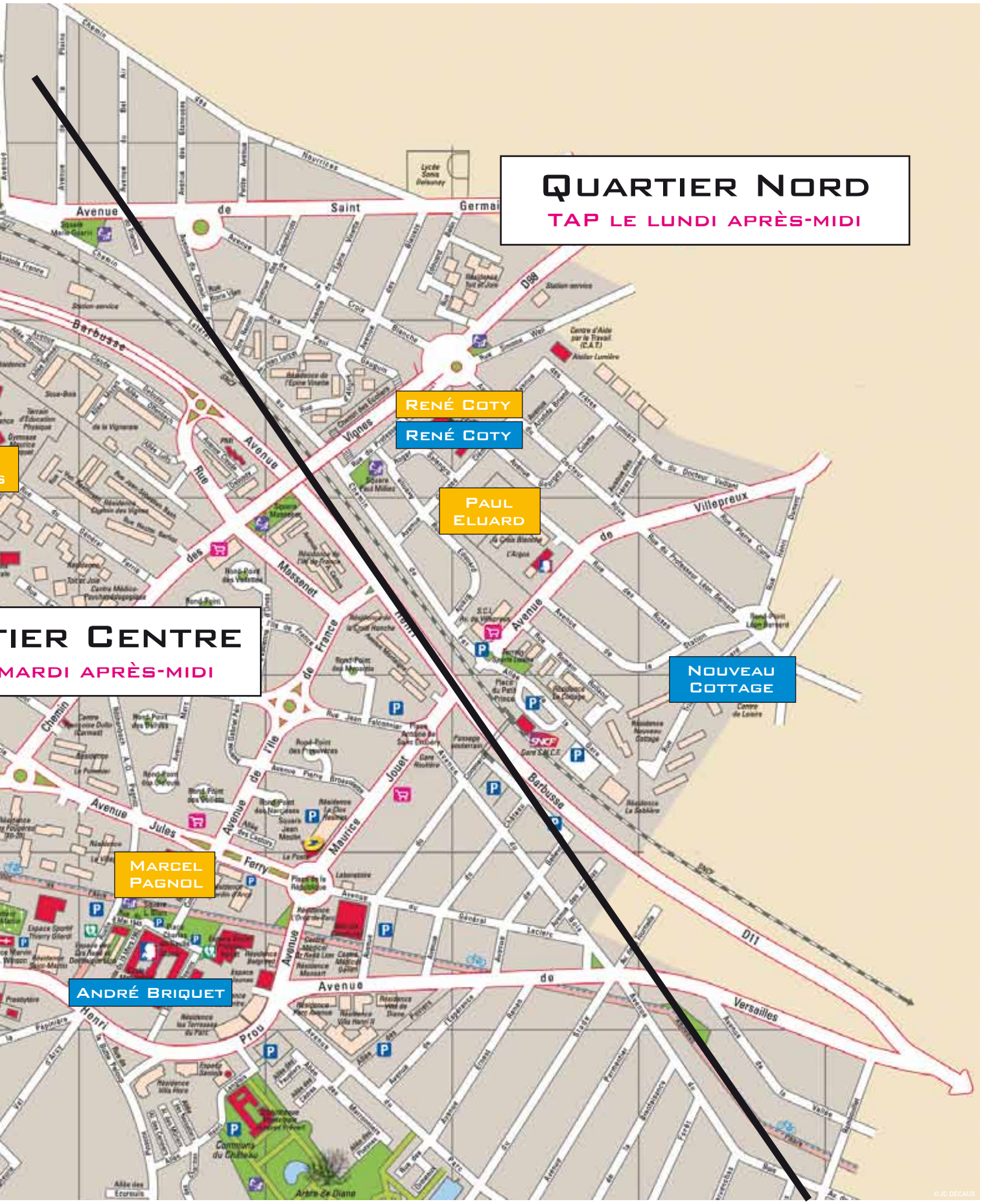
Quartier Nord
TAP le lundi après-midi
René Coty
René Coty
Paul Eluard
Nouveau Cottage
Marcel Pagnol
André Briquet
tier Centre
mardi après-midi
Avenue de Saint Germain
Barbusse
Avenue de France
Avenue Jules Ferry
Avenue de Villepreux
Avenue de Versailles
D98
D11
Rue des Vignes
Rue Massenet
Rue Maurice Jouet
Rue Henri Prou
Chemin de l'Ile
Rue Pierre Curie
Rue du Docteur Vaillant
Rue du Professeur Léon Bernard
Rue Jean Falconnier
Rue Pierre Broussaisse
Rue Gabriel Péri
Rue Jean-Sébastien Bach
Rue Nicolas Barbier
Rue Jules Verne
Rue Pierre Corneille
Rue Victor Hugo
Rue Jean Racine
Rue Molière
Rue Alfred de Musset
Rue Paul Bert
Rue Jean Jaurès
Rue Jean-Baptiste Lully
Rue Jean-Philippe Rameau
Rue Pierre Lescot
Rue Jean Goujon
Rue Philibert Delorme
Rue Jacques Lemercier
Rue Jean Nicot
Rue Jean Bullant
Rue Claude Perrault
Rue Louis Le Vau
Rue Jules Hardouin Mansart
Rue Robert de Cotte
Rue Germain Boffrand
Rue Ange-Jacques Gabriel
Rue Jacques Ange Gabriel
Rue Pierre Contant d'Ivry
Rue Jean-Baptiste Chambray
Rue Jean-François Blondel
Rue Nicolas Ledoux
Rue Jacques-Germain Soufflot
Rue Jean-Nicolas Servandoni
Rue Jean-Baptiste Oudry
Rue Jean-Antoine Houdon
Rue Jean-Baptiste Pigalle
Rue Jean-Baptiste Carpeaux
Rue Jean-Léon Gérôme
Rue Jean-Auguste-Dominique Ingres
Rue Jean-Baptiste Camille Corot
Rue Jean-François Millet
Rue Jean-Baptiste Greuze
Rue Jean-Honoré Fragonard
Rue Jean-Baptiste Siméon Chardin
Rue Jean-Antoine Watteau
Rue Jean-Baptiste Lemoyne
Rue Jean-Baptiste Pater
Rue Jean-Baptiste Oudry
Rue Jean-Antoine Houdon
Rue Jean-Baptiste Pigalle
Rue Jean-Baptiste Carpeaux
Rue Jean-Léon Gérôme
Rue Jean-Auguste-Dominique Ingres
Rue Jean-Baptiste Camille Corot
Rue Jean-François Millet
Rue Jean-Baptiste Greuze
Rue Jean-Honoré Fragonard
Rue Jean-Baptiste Siméon Chardin
Rue Jean-Antoine Watteau
Rue Jean-Baptiste Lemoyne
Rue Jean-Baptiste Pater
Square Jean Moulin
Square Paul Milliès
Square Monsieur
Place de la République
Place du Petit Prince
Allée des Ecureuils
Allée des Cèdres
Allée des Marronniers
Allée des Peupliers
Allée des Platanes
Allée des Tilleuls
Allée des Hêtres
Allée des Chênes
Allée des Ormes
Allée des Noyers
Allée des Pommiers
Allée des Poiriers
Allée des Cerisiers
Allée des Pruniers
Allée des Abricotiers
Allée des Pêchers
Allée des Vignes
Allée des Oliviers
Allée des Orangers
Allée des Citronniers
Allée des Figuiers
Allée des Grenadiers
Allée des Palmiers
Allée des Bambous
Allée des Fougères
Allée des Mousses
Allée des Lichens
Allée des Champignons
Allée des Truffes
Allée des Cèpes
Allée des Girolles
Allée des Morilles
Allée des Chanterelles
Allée des Bolets
Allée des Amanites
Allée des Coprins
Allée des Pleurotes
Allée des Shiitakés
Allée des Enokis
Allée des Nameko
Allée des Maitakés
Allée des Reishis
Allée des Hirondelles
Allée des Mésanges
Allée des Rouges-gorges
Allée des Pinsons
Allée des Fauvettes
Allée des Rossignols
Allée des Merles
Allée des Grives
Allée des Bécassines
Allée des Canards
Allée des Oies
Allée des Cygnes
Allée des Flamants
Allée des Hérons
Allée des Cigognes
Allée des Aigrettes
Allée des Spatules
Allée des Ibis
Allée des Pélicans
Allée des Autruches
Allée des Nandous
Allée des Casoars
Allée des Kiwis
Allée des Emeus
Allée des Dodos
Allée des Moas
Allée des Aepyornis
Allée des Mammouths
Allée des Tigres
Allée des Lions
Allée des Léopards
Allée des Jaguars
Allée des Panthères
Allée des Guépards
Allée des Ocelots
Allée des Servals
Allée des Caracals
Allée des Lynx
Allée des Chats
Allée des Chiens
Allée des Loups
Allée des Renards
Allée des Coyotes
Allée des Chacals
Allée des Hyènes
Allée des Ours
Allée des Pandas
Allée des Koalas
Allée des Kangourous
Allée des Wallabies
Allée des Wombats
Allée des Ornithorynques
Allée des Echidnés
Allée des Tasmaniens
Allée des Diables
Allée des Thylacines
Allée des Dingos
Allée des Tigres
Allée des Lions
Allée des Léopards
Allée des Jaguars
Allée des Panthères
Allée des Guépards
Allée des Ocelots
Allée des Servals
Allée des Caracals
Allée des Lynx
Allée des Chats
Allée des Chiens
Allée des Loups
Allée des Renards
Allée des Coyotes
Allée des Chacals
Allée des Hyènes
Allée des Ours
Allée des Pandas
Allée des Koalas
Allée des Kangourous
Allée des Wallabies
Allée des Wombats
Allée des Ornithorynques
Allée des Echidnés
Allée des Tasmaniens
Allée des Diables
Allée des Thylacines
Allée des Dingos
Lycée Sonia Delaunay
Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.)
Atelier Lumière
Résidence de l'Epine Vinette
Résidence le Clos Rochet
Résidence le Cottage
Résidence la Sablière
Résidence les Terrasses du Parc
Résidence Villa Henri II
Résidence Villa Flore
Résidence Parc Avenue
Résidence Vert de Diane
Résidence Villa Flore
Résidence Villa Henri II

Les emplois du temps maternelles et élémentaires dès septembre 2014

Quartier Nord - TAP le lundi après-midi

Ecoles maternelles : René Coty - Nouveau Cottage

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h20	19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	TAP	Accueil du soir	
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	

	7h00	8h30	11h45	13h30	19h00
Mercredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Accueil de loisirs	

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h20	19h00
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	

Ecoles élémentaires : René Coty - Paul Eluard

	7h00	8h25	11h55	13h55	16h05	17h30	19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	**TAP**	Etudes*	Accueil après études	
					Accueil du soir		
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		

	7h00	8h25	11h55	13h30	19h00
Mercredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Accueil de loisirs	

	7h00	8h25	11h55	13h55	16h05	17h30	19h00
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		

Les enfants sont accueillis dans les écoles le matin et en début d'après-midi 10 mn avant le début de l'enseignement

Avec les TAP, quel emploi du temps pour les maternelles ?

A 13h45, seuls les enfants inscrits aux TAP seront pris en charge par le personnel d'encadrement dans l'école où l'enfant est scolarisé.

A 16h20 les enfants non inscrits aux accueils périscolaires seront récupérés par les parents dans l'enceinte de l'école.

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs seront pris en charge dès la fin des TAP par l'équipe d'animation et rejoindront les locaux du centre.
Ces derniers pourront être récupérés par leur(s) parent(s) aux heures de fonctionnement de l'accueil de loisirs (fermeture à 19h00).

Avec les TAP, quel emploi du temps pour les élémentaires ?

A 13h55, seuls les enfants inscrits aux TAP seront pris en charge par le personnel d'encadrement dans l'école où l'enfant est scolarisé.

A 16h05, les enfants non inscrits aux accueils périscolaires seront récupérés par les familles sous le préau de l'école. Aucun enfant ne pourra être récupéré sur le chemin de retour en cas d'activité à l'extérieur de l'école.

Les enfants autorisés à partir seuls seront raccompagnés au portail.
Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs seront pris en charge dès la fin des TAP par l'équipe d'animation et rejoindront les locaux du centre.
Ces derniers pourront être récupérés par leur(s) parent(s) aux heures de fonctionnement de l'accueil de loisirs (fermeture à 19h00).

Les enfants inscrits à l'étude surveillée seront pris en charge dès la fin des TAP par les encadrants. Ces derniers pourront être récupérés par leur(s) parent(s) après l'étude à 17h30.

Quartier Centre - TAP le mardi après-midi

Ecoles maternelles : Paul Langevin - André Briquet

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h20	19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	TAP	Accueil du soir	

	7h00	8h30	11h45	13h30	19h00
Mercredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Accueil de loisirs	

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h20	19h00
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	

Ecoles élémentaires : Jean Jaurès - Marcel Pagnol

	7h00	8h25	11h55	13h55	16h05	17h30	19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	**TAP**	Etudes*	Accueil après études	
					Accueil du soir		

	7h00	8h25	11h55	13h30	19h00
Mercredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Accueil de loisirs	

	7h00	8h25	11h55	13h55	16h05	17h30	19h00
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		

Les enfants sont accueillis dans les écoles le matin et en début d'après-midi 10 mn avant le début de l'enseignement

Quartier Ouest - TAP le jeudi après-midi

Ecoles maternelles : Chêne Sorcier - Henri Prou - La bretéchelle

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h20	19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	

	7h00	8h30	11h45	13h30	19h00
Mercredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Accueil de loisirs	

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h20	19h00
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	TAP	Accueil du soir	
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil du soir	

Ecoles élémentaires : Victor Hugo - Henri Prou

	7h00	8h25	11h55	13h55	16h05	17h30	19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		

	7h00	8h25	11h55	13h30	19h00
Mercredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Accueil de loisirs	

	7h00	8h25	11h55	13h55	16h05	17h30	19h00
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	**TAP**	Etudes*	Accueil après études	
					Accueil du soir		
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Restauration	Enseignement	Etudes	Accueil après études	
					Accueil du soir		

Les enfants sont accueillis dans les écoles le matin et en début d'après-midi 10 mn avant le début de l'enseignement

* sous réserve

MODE D'EMPLOI

Comment se déroulent les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ?

Les Temps d'Activités Périscolaires se dérouleront un après-midi par semaine, de 13h45 à 16h20 pour les enfants scolarisés en maternelle et de 13h55 à 16h05 pour les élémentaires, suivant un planning défini pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Les lundis après-midi pour les écoles René Coty maternelle et élémentaire, Paul Eluard et Nouveau Cottage,
- Les mardis après-midi pour les écoles Marcel Pagnol, Jean Jaurès, Paul Langevin et André Briquet,
- Les jeudis après-midi pour les écoles la Bretéchelle, Henri Prou maternelle et élémentaire, le Chêne Sorcier, Victor Hugo.

Qui encadre les enfants ?

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié. La Ville a fait le choix de privilégier un encadrement de qualité en proposant des taux d'encadrements supérieurs à la réglementation en vigueur.

Où se passent les TAP ?

La prise en charge des enfants se fait dans l'école où l'enfant est scolarisé. Les TAP sont organisés principalement dans les équipements municipaux de proximité : établissements scolaires, accueils de loisirs, équipements culturels, installations sportives. Des activités en dehors des lieux cités ci-dessus sont également possibles (espaces verts de la ville, sorties,...). Les déplacements en dehors de l'enceinte scolaire se font à pied ou en transport, encadrés par du personnel.

Faut-il s'inscrire ?

Les TAP sont des temps gratuits, non obligatoires, mais soumis à inscription. L'inscription aux TAP est valable pour toute l'année scolaire. Votre enfant, dès lors qu'il est inscrit, doit participer aux TAP dans leur intégralité. Aucun enfant ne sera accepté sur les temps de TAP sans y être inscrit.

Renseignements à la Direction des Actions Educatives - 01 30 79 39 03

Ville des Clayes-sous-Bois - Juin 2014